

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 045-214503278-20260601-2026\_52-DE



**SEANCE ORDINAIRE DU lundi 1<sup>er</sup> juin 2026**

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 23  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 21

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2026

**Etaient présents**

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,  
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,  
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE  
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE  
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,  
ROLAND Fabrice-Claude, GALLIER François.

**Absents représentés**

RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Aymeric PÉPION.

**Absents**

MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy,  
GALLO Maxime.

**Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT**



**Délibération n° 2026/52 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS DE LA SOCIETE  
GARDIENNAGE « MATEX » A L'OCCASION DES FESTIVITES « FETE NATIONALE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et  
L.2311-7 ;

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif au pouvoir de police du Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 051/2026 portant organisation des festivités « Fête nationale » du 13 au 14  
juillet 2026 ;

Vu le devis n° D-000606 établi le 05 avril 2026 par la société MATEX, d'un montant de 656.70 euros  
TTC ;

Vu l'avis de l'adjoint délégué à la sécurité ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.613-1 et suivants relatifs aux activités  
privées de sécurité ;

Considérant que la manifestation « Fête nationale » nécessite un dispositif de gardiennage privé  
complémentaire aux moyens de la police municipale ;

Considérant que la société MATEX présente les garanties professionnelles requises pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le périmètre de la fête ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de gardiennage avec la société MATEX pour un montant de 656.70euros TTC, pour la période du 13 juillet 2026 au 14 juillet 2026 inclus.

### ARTICLE 2 :

**DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget communal.

### ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée à la société MATEX et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

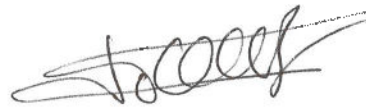
Le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Le Maire



Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance



Jacqueline FOUCAULT

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux Services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>